



## Avis sur le projet de plan des effectifs 2012-2013 de la Commission scolaire de Montréal

---

L'Association des cadres de Montréal (ACM) comprend que le projet de plan des effectifs 2012-2013 de la CSDM, considérant le contexte financier de la CSDM, ne peut être qu'un plan temporaire.

- Dans un premier temps, l'ACM constate que la proposition de la CSDM comporte une relative stabilité des effectifs, du moins en ce qui concerne ses membres; sans une restructuration significative des rôles et responsabilités des cadres dans une structure renouvelée, toute coupure aurait été accueillie négativement, au vu des charges qui incombent au personnel d'encadrement de la CSDM au sein de la structure actuelle.
- Dans un deuxième temps, l'ACM considère qu'un ensemble important de pistes de redressement ont été identifiées, notamment par ses membres, et exprimées par la firme Price, Waterhouse et Cooper, mandatée à cet effet. Celles-ci n'impliquent pas nécessairement, il faut le souligner, une baisse significative du nombre de cadres affectés à l'administration de la commission scolaire. Avant toute forme de coupure à ce chapitre, plusieurs autres avenues devront donc avoir été exploitées, si on tient compte des travaux importants qui devront être menés pour piloter et réguler les modifications nécessaires à l'environnement de gestion et à la structure de soutien pédagogique de la CSDM.
- Dans un troisième temps, l'ACM comprend les défis qui incombent à la CSDM non seulement pour la révision de sa structure, mais aussi pour la prise en main des situations difficiles qui émaillent son quotidien, qu'il s'agisse du Programme sur la qualité de l'air intérieur (PQAI), de l'inscription de la CSDM au sein du périmètre comptable du gouvernement québécois ou de l'application de la Loi sur la gouvernance des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises gouvernementales (loi 133), pour ne nommer que ces dossiers. La CSDM aura besoin de ses cadres; il faut, encore une fois, le souligner.

Quoique l'expression soit galvaudée, l'ACM reconnaît l'urgence d'une action rapide visant le redressement de la situation budgétaire de la CSDM, et ce même avant la fin de la présente année scolaire, en ce qui concerne la révision du plan des effectifs. Les membres de l'ACM souhaitent contribuer activement à la mise en œuvre de ce redressement, et participer, selon leur compétence et leur connaissance pointue de l'appareil administratif et de l'environnement de soutien à la mission, aux travaux devant être réalisés à court terme. En outre, les membres de l'ACM souhaitent que ces travaux soient menés en toute transparence et avec l'étroite collaboration des membres et représentants de ses associations sœurs, ainsi qu'avec les syndicats, la direction générale et les acteurs politiques de la CSDM. L'ACM souhaite, à travers la réalisation de ces travaux, témoigner de son attachement à la CSDM et du plus grand respect envers sa mission, en toute reconnaissance des défis uniques qui incombent à la plus grande commission scolaire francophone d'Amérique.

Deux autres préoccupations doivent être exprimées en regard du projet de plan des effectifs soumis à la consultation : d'une, le plan comporte quelques postes non comblés, occupés temporairement par des cadres désignés à cette fin ou laissés sans titulaire. L'ACM comprend qu'il s'agit de situations particulières en lien avec les hypothèses de révision de la structure administrative. Cependant, ces situations commandent une action à court terme, de façon à éviter toute situation de surcharge ou toute cristallisation des nominations temporaires, réalisées sans affichage. Aussi, il importe de réitérer que la gestion des mouvements de personnel cadre qui découleront nécessairement de la révision des structures et du redressement en cours soit réalisée en tout respect de la politique locale de gestion des gestionnaires et du Règlement national déterminant les conditions de travail des membres de l'ACM.

Sous réserve des préoccupations exprimées, l'ACM accueille favorablement le plan des effectifs soumis à la consultation. L'ACM approuve également le caractère temporaire de ce plan, et offre sa pleine collaboration aux travaux qui mèneront à sa révision.

Espérant que ces éléments soient pris en considération,



Président,

au nom de l'exécutif et des quelques 95 gestionnaires membres de l'ACM, œuvrant avec cœur et conviction à l'administration de la Commission scolaire de Montréal

2012.05.09